



Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé

Semaine du 28 septembre 2026

INFOS ET CHIFFRES CLÉS

Mme Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, ancienne présidente de l'ANAP, ancienne directrice générale de l'offre de soins, retrouve les fonctions de conseillère santé, handicap, personnes âgées à l'Élysée

Pierre RICORDEAU, président du conseil d'administration de la Cades, a été nommé vice-président chargé de l'interim de la présidence du Haut Conseil du financement de la protection sociale (HCFIPS)

M. Anatole PUISEUX, conseiller référendaire à la Cour des comptes, jusqu'ici directeur général adjoint "social santé" de la Ville de Marseille, devient avocat général à la Cour des comptes

EN RÉSUMÉ

MGEN :

"On ne voit pas le rationnel économique ou d'efficacité" du retrait de la gestion du régime obligatoire d'assurance maladie des enseignants et d'autres fonctionnaires à la MGEN, a estimé hier le président de la MGEN Matthias SAVIGNAC, à quelques jours de la présentation du PLFSS et quelques mois de l'expiration, le 31 décembre 2027 de la convention par laquelle la Cnam délègue la gestion du régime obligatoire à la MGEN.

L'État et l'industrie pharmaceutique scellent un accord-cadre stratégique jusqu'en 2030

Au terme d'une année de négociations, le Comité économique des produits de santé (CEPS) et l'ensemble des syndicats du secteur pharmaceutique ont signé un nouvel accord-cadre triennal et pluriannuel. Le texte réorganise jusqu'en 2030 la régulation économique du médicament en France autour de trois priorités : soutenabilité budgétaire, attractivité de l'innovation et souveraineté industrielle.

Périnatalité :

Commandé par le gouvernement à quatre professionnels de santé, le très attendu rapport sur la périnatalité n'a finalement pas été co-signé par Mme Eliette BRUNEAU, sage-femme libérale, celle-ci estimant qu'il restait "trop hospitalo-centré", en "invisibilisant les rôles et actions des sages-femmes". Pour les trois médecins signataires, Mmes Marie-Pierre BONNET et Elsa KERMORVANT et M. Loïc SENTILHES, "le maintien d'un nombre important de maternités à faible activité mobilise des ressources humaines disproportionnées pour assurer une permanence des soins 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7", dans un "modèle de permanence des soins devenu insoutenable". Pour parvenir à réviser la carte des maternités, la mission préconise de définir un "référentiel national", avec pour principe directeur "la sécurité des soins".

Sécurité sociale et complémentaires : les co-rapporteurs de la Mecss ont remis leur rapport mais divergent sur les réformes à mettre en place

Au terme d'une année de négociations, le Comité économique des produits de santé (CEPS) et l'ensemble des syndicats du secteur pharmaceutique ont signé un nouvel accord-cadre triennal et pluriannuel. Le texte réorganise jusqu'en 2030 la régulation économique du médicament en France autour de trois priorités : soutenabilité budgétaire, attractivité de l'innovation et souveraineté industrielle. Il intervient au moment où le système de protection sociale fait face à une pression financière croissante, en raison notamment du vieillissement de la population et à l'arrivée de traitements innovants aux coûts élevés.

Médecins traitants / Cour des comptes :

Vingt ans après son déploiement, le "médecin traitant" est un dispositif "essentiel", en ce qu'il "oriente" les malades, favorise la "coordination des soins", évite "les consultations spécialisées inutiles" et participe à la "maîtrise des coûts", mais il est "perfectible", juge la Cour des comptes.